



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE CHASNÉ-SUR-ILLET

**5.5 ANNEXES
SANITAIRES**

Cette note a pour objectif de présenter l'état sanitaire actuel de la commune sur les thèmes suivants :

- ❖ Alimentation en eau potable
- ❖ Réseaux d'assainissement
- ❖ Collecte et traitement des déchets ménagers

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. Dispositions générales :

La production d'eau potable relève de la compétence du syndicat intercommunal des eaux de Saint Aubin d'Aubigné. Ce syndicat adhère au syndicat mixte de production d'Ille-et-Rance (SPIR). La gestion de la distribution est assurée par la SAUR via un contrat d'affermage.

Le service d'eau concerne 6 547 abonnés sur l'ensemble du périmètre du syndicat intercommunal des eaux de Saint Aubin d'Aubigné.

Ce dernier dessert sept communes : Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Aubin-d'Aubigné, Mouazé, Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré et Gosné.

Le réseau du syndicat est alimenté par la station de la Douettée à Saint Aubin d'Aubigné qui traite l'eau de ressources souterraines (captages de la Douettée et de Beauregard) et par un import d'eau en provenance du syndicat de production d'Ille et Rance (SPIR). L'eau importée est principalement produite par la station de Saint-Thual qui traite l'eau d'une ressource souterraine (forage de Bleuquen) et de ressources superficielles (retenues de Bobital et de Rophemel). Tous les ouvrages de captage concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection (*source : ARS, mai 2015*).

2. Caractéristiques de l'usine

L'usine est en capacité de produire de l'eau pour l'ensemble de la population desservie par le syndicat des eaux de Saint Aubin d'Aubigné. En 2014, le SPIR a vendu 361 610m³ au SIE de Saint Aubin d'Aubigné. Ce qui correspond à une augmentation de 4,27% par rapport à 2013. (*Rapport annuel SPIR - 2014*).

3. Stockage des eaux

L'interconnexion des réseaux de distribution permet d'alimenter les châteaux d'eau, notamment celui de la Chesnaie aux Butteaux, qui sert au bon fonctionnement en eau potable de la commune de Chasné sur Illet.

4. Qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée aux abonnés du syndicat est régulièrement analysée avant sa mise en distribution. Les résultats des différentes analyses, réalisées en autocontrôle par le syndicat ou dans le cadre du contrôle sanitaire par la délégation par l'Agence régionale de santé de Bretagne, montrent une eau de très bonne qualité bactériologique et conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés (*source : ARS, mai 2015*).

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

1. Réseau d'eaux usées

Le service de collecte et de traitement des eaux usées est organisé sous l'autorité du syndicat intercommunal d'assainissement de Chasné sur Illet - Mouazé qui regroupe les deux communes. Le service est géré par la société SAUR sous forme d'affermage.

Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 2008 proposant plusieurs scénarios collectif-non collectif. Le syndicat intercommunal avait retenu la proposition de solution collective sur l'ensemble du bourg. Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif.

Le plan annexé au projet de PLU indiquent les réseaux d'Eaux Usées (E.U.) et les zones destinées à recevoir un assainissement collectif.

L'ensemble du bourg, les hameaux de la Chesnaie aux Butteaux, de la Barbotais-le Placis Moulin et le secteur du Champ Thébault sont raccordés à l'assainissement collectif.

Station d'épuration de « la Frèche Mitau » :

Le syndicat gère une station localisée au lieu-dit « la Frèche Mitau » à proximité du point de confluence entre l'Illet et la Choinette. La filière de traitement de la station s'opère par boue activée et aération prolongée. Les eaux usées provenant de l'ensemble du bourg et des hameaux de la Chesnaie aux Butteaux et de la Barbottais-le Placis Moulin sont traitées par cet ouvrage et rejetées dans l'Illet dont l'état est considéré comme médiocre par la SAGE Vilaine.

La station a été mise en service en 2010 et a été prévue pour être agrandie en cas de besoin. Sa capacité de 3 000 équivalent-habitants permet de traiter 450m³ et 180 Kg de DBO5 par jour. En 2016, les deux communes comptent 760 raccordements au réseau d'assainissement collectif de cette station. Cela représente 1596 habitants. 364 raccordements au réseau d'assainissement sont relevés à Chasné sur Illet en 2016 (*source : Syndicat Intercommunal d'Assainissement Chasné-Mouazé*).

Les volumes traités par la station sont en augmentation entre 2013 et 2014 passant de 49 265 m³ à 51 815 m³ (+5,18%). En 2016, le taux de saturation de la station d'épuration est de 53,2 %.

Le rapport entre la pollution éliminée et la pollution traitée, calculé sur les matières oxydables qui entrent dans la station est exprimé au travers d'un taux de rendement. Le tableau ci-dessous indique les rendements de la station d'épuration par type de matière traitée.

▀ **Rendement de la station en 2014**

Source : Rapport annuel 2014 SI d'assainissement de Chasné - Mouazé

Paramètres	Rendement
DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène)	93,7
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	91
MES (Matières en Suspension)	94,7
NKj (Azote Kjeldahl)	84,7
Pt (Phosphore total)	86

Selon le rapport annuel 2014 du syndicat d'assainissement de Chasné – Mouazé, *le service chargé de la police de l'eau considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.*

Il considère toutefois que *la performance des ouvrages d'épuration n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 pour les raisons suivantes : 3 bilans non conformes en Phosphore total, 1 en azote ammoniacal, 1 en azote global.*

Le service chargé de la police de l'eau considère également que *la performance des équipements d'épuration n'est pas conforme aux prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau pour les raisons suivantes : 3 bilans sont non conformes en phosphore total, or seules 2 mesures non conformes sont autorisées.*

Concernant l'évacuation des boues, la station d'épuration est conforme à la réglementation en vigueur.

Station d'épuration de Saint-Sulpice-la-Forêt :

La station d'épuration située au nord du Champ Thébault traite les eaux usées de ce secteur ainsi que celles de la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt.

La filière de traitement de la station s'opère par filtres plantés de roseaux. Les eaux sont rejetées dans le ruisseau de l'Abbaye.

La station a été mise en service en mars 2010. Sa capacité de 1 950 équivalent-habitants permet de traiter 117 Kg de DBO5 par jour (*source : Fiche de synthèse 2015 du service d'assainissement de Rennes Métropole*).

Le service d'assainissement de Rennes Métropole indique dans ses conclusions que *les résultats des analyses réalisées lors des deux bilans d'autosurveillance sont conformes à la norme de rejet. La charge organique reste stable autour de 22% de la charge nominale. La charge hydraulique reste stable mais a un niveau élevé autour de 80% de la charge nominale avec toujours des dépassements de celle-ci en période de nappe haute. La sensibilité du réseau à l'intrusion d'eaux parasites est très importante et de nombreux travaux restent à faire. L'hydraulique sera le facteur limitant pour autoriser de nouveaux raccordements. D'autre part, les augets et les répartiteurs dirigeant l'effluent vers les saulaies ne fonctionnent toujours pas correctement. Une solution doit être trouvée avec le constructeur et le maître d'œuvre (source : Fiche de synthèse 2015 du service d'assainissement de Rennes Métropole).*

Service public d'assainissement non collectif :

Le reste du territoire fonctionne en assainissement autonome. Il est nécessaire de réaliser une étude à la parcelle lors des demandes de permis de construire, de rénovation ou d'extension afin de déterminer la nature des sols en place et la filière d'assainissement à mettre en œuvre.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté de communes du Pays de Liffré a réalisé un état des lieux des dispositifs d'assainissement non collectif sur la commune de Chasné sur Illet en 2014. Sur les 107 installations contrôlées, 67 installations ont été classées comme « non conforme », dont 27 présentant un danger pour la santé des personnes. 40 installations sont en bon état de fonctionnement.

La communauté de communes du Pays de Liffré mène des actions de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs existants présentant un risque sanitaire et/ou environnemental avéré. En 2014, 6 dispositifs d'assainissements individuel ont été réhabilités à Chasné sur Illet.

2. Réseau d'eaux pluviales

La commune ne dispose pas de Schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Un plan de zonage du réseau de collecte des eaux pluviales a été réalisé en 2015 par les services techniques de la commune de Chasné sur Illet.

Ce plan est annexé au projet de PLU. L'essentiel de la gestion des eaux pluviales se fait via les réseaux de collecte des eaux.

Les eaux pluviales peuvent être sources de dégradation de la qualité des rivières et des nappes phréatiques et facteurs de risque d'inondation. L'imperméabilisation des sols peut empêcher l'infiltration et provoquer des ruissellements potentiellement polluants. En cas de précipitations abondantes, cela peut aussi provoquer la saturation de réseaux anciens. Il est ainsi important d'entretenir les systèmes de gestion des eaux pluviales (fossés, zones humides ...) et de limiter la vitesse d'écoulement et de diminuer les débits de pointe.

Sur la commune, les milieux récepteurs sont sensibles du fait des zones naturelles d'intérêt écologique. Il convient donc de maîtriser la qualité des différents rejets d'eaux pluviales au milieu récepteur.

Les enjeux principaux sur la commune sont donc :

- ❖ Maîtriser les flux hydrauliques dans le but d'éviter tout débordement ;
- ❖ Maîtriser la qualité des eaux avant son rejet dans le milieu récepteur sensible.

De plus, l'usage de dispositifs se rapprochant le plus possible de l'hydrologie naturelle peut être proposé (rallongement des trajets des eaux pluviales grâce à des bassins de rétention superficiel, chaussées à structure réservoir, fossés enherbés et noues...) afin de limiter le ruissellement synonyme de pollution et favoriser les infiltrations qui ont pour effet de piéger les polluants et de réduire la quantité de pollution arrivant au rejet. Ces aménagements participent également à la gestion des inondations.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères des Forêts (SMICTOM) assure la gestion des déchets. Ce syndicat couvre 17 communes réparties sur 4 communautés de communes.

La collecte des déchets comprend la collecte des ordures ménagères résiduelles, du verre, des emballages ménagers et papiers et des textiles. La collecte des ordures ménagères a lieu tous les mercredi. La collecte des déchets recyclables a lieu tous les lundi.

Le SMICTOM gère quatre déchetteries situées à Liffré, Saint-Aubin d'Aubigné, Mélesse et La Bouëxière. La déchetterie de Liffré est ouverte du lundi au samedi, excepté le jeudi. La déchetterie de Saint-Aubin-d'Aubigné est ouverte le lundi après-midi et du mercredi au samedi. Les principaux déchets à apporter en déchetterie sont les déchets végétaux, les gravats, les encombrants, le bois et la ferrailles.

Sur l'ensemble du périmètre du SMICTOM, une baisse du poids des ordures ménagères par habitant est constatée. Parallèlement, le poids des déchets recyclés par habitant est en augmentation. Sur l'année 2014, un habitant a produit 164,26 kilogrammes d'ordures ménagères (- 0,89% par rapport à 2013) et 54 kilogrammes de produits recyclables hors verre (+ 1,50% par rapport à 2013) (source : Rapport d'activités 2014 de la Communauté de communes du Pays de Liffré).

Le SMICTOM mène également des actions de prévention afin de réduire la production de déchets et d'améliorer le recyclage. Il met à disposition des collectivités des outils pédagogiques (expositions et jeux autour du compostage, des DVD de sensibilisation à la consommation, etc.). Il peut également apporter conseil et assistance dans la réalisation de projets pédagogiques auprès des écoles et associations.